

BAFA

Conditions

Les

3

étapes

- ↪ Etre âgé de 17 ans au premier jour du stage.
- ↪ Avoir procédé à une inscription en ligne au BAFA (www.bafa-bafd.gouv.fr)
- ↪ Vous avez 30 mois pour effectuer dans l'ordre ces 3 formations
- ↪ Vous disposez d'un délai maximum de 18 mois entre le stage pratique théorique et le stage pratique

1

SESSION DE FORMATION GENERALE
8 jours

2

STAGE PRATIQUE ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS AVEC OU SANS HEBERGEMENT
14 jours

3

SESSION D'APPROFONDISSEMENT
6 jours

La Formation Générale ou stage de base

> Elle a pour objectif de développer chez le stagiaire les capacités nécessaires à l'exercice des fonctions d'animateur : connaissance de l'enfant et de l'adolescent, la vie quotidienne accueil collectif de mineurs avec ou sans hébergement, la réglementation, la sécurité, les projets pédagogiques et d'activités, le rôle et la fonction de l'animateur.

> A l'issue de cette formation, le directeur du stage émet un avis motivé sur les acquis du candidat et la direction départementale Jeunesse et Sport accorde ou non la validation de la session.

Le stage pratique :

La mise en situation

Si la formation générale a été validée, il sera proposé un stage de formation pratique dans la limite des places disponibles.



Ce stage est accompli en qualité d'animateur en formation dans un séjour de vacances ou en accueil de loisirs habilité par Jeunesse et Sports.

L'approfondissement

La session d'approfondissement a pour objectif d'enrichir les connaissances et techniques de l'animateur-stagiaire dans des domaines spécifiques de l'animation ou par rapport à un public-enfant ciblé.

A l'issue des trois stages validés, la DDJS délivre après commission le BAFA.